

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 16 décembre 2024 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 décembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Cleret à David Piccarretta, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Freddy Riotton à Hélène Rossi,

Votants : 38

Eric Furmanczak est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil du 18 novembre 2024

Adopté à l'unanimité

Présentation du projet autour de la friche De Clermont (commune de Monestier de Clermont)

Jérôme Fauconnier rappelle qu'il avait conditionné le fait d'avoir des projets concrets pour faire éventuellement appel à l'EPFL. Il donne donc la parole à Eric Furmanczak pour qu'il présente le projet de la commune de Monestier de Clermont autour de la friche de De Clermont qui pourrait entrer dans ce cadre.

Eric Furmanczak rappelle que le cas de cette friche avait déjà été étudié en octobre 2023 et un document avait été élaboré. Cette friche, au coeur du village, d'une superficie de 5068m² est la dernière friche de grande ampleur à Monestier de Clermont. Elle entre dans le cadre de renouvellement urbain et de requalification de friche. Aujourd'hui se pose le problème de sa mise en sécurité pour le propriétaire.

Aménager cette friche permettrait une offre de logements du type de Label'Vie à Mens et répondrait au besoin de logements sur le territoire.

Arrivée Alexandre Eyraud Griffet

Aujourd'hui, malgré un début d'incendie qui a occasionné de nombreux dégâts, il reste un beau potentiel. L'objectif est de valoriser le renouvellement urbain du site grâce à des logements, des commerces, des activités.... Cette opération pourrait mixer des logements et des locaux activités avec des services d'intérêt collectif.

Le bâti serait conservé et organisé selon un U ouvert ; l'équerre bâtie serait réinvestie dans le respect des caractères architecturaux. Seules les halles industrielles seraient démolies pour dégager la vue.

Les conditions d'accès et de stationnement seraient adaptées aux contraintes du site et l'aménagement d'un franchissement du ruisseau de l'Oche grâce à une passerelle piétonne est également prévu.

Les propositions faites par l'EPFL en 2023 portaient sur l'évaluation de la valeur vénale de la friche et sur la réalisation d'une étude de programmation et de marché pour mesurer les besoins en équipements publics et des logements sur ce tènement.

L'accompagnement de l'EPFL est important car le portage financier permet à la commune de porter un élément d'ensemble de ce site.

Le travail se poursuit aussi sur l'accessibilité car il existe une importante demande de personnes âgées pour des logements au coeur du village.

Aujourd'hui, le propriétaire de cette friche est un privé ; la commune voudrait bénéficier d'un portage de l'EPFL car cette solution serait plus simple à assumer pour la commune. Le but est donc que l'EPFL achète ce bien pour le compte de la commune.

Ce bâtiment est en vente depuis plusieurs années mais aucune proposition n'a jamais pu aboutir car c'est trop grand et trop onéreux pour une commune seule.

Caroline Fiorucci souligne l'importance de cet endroit qui, à la fois, permet de s'appuyer sur de l'existant plutôt que créer quelque chose de nouveau, et pour son emplacement de grand intérêt.

Sabine Campredon trouve ce projet intéressant qui permettrait, dans un contexte de manque de logements, de répondre à une demande.

Jérôme Fauconnier s'interroge sur l'ampleur des travaux de dépollution de ce projet.

Pour Eric Furmanczak, les gros travaux ont été faits, et le rapport établit que si des études de pollution étaient nécessaires, elles seraient à la charge du propriétaire. La commune travaille en collaboration avec le propriétaire. Cette perspective est très intéressante pour la commune.

Uta Ihle demande si un chiffrage précis est connu pour avoir une idée du budget à prévoir.

Eric Furmanczak lui répond par la négative car il s'agit juste d'une présentation afin d'amorcer la discussion.

De son côté, Pierre Suzzarini indique avoir 5 projets en lien avec des demandes de logements ; le directeur de l'EPFL doit le rencontrer prochainement afin de discuter de cette démarche et voir comment ces projets pourraient se concrétiser sur Mens.

Présentation du projet de tiers-lieu de Mens

Pierre Suzzarini présente un projet de Tiers Lieu porté par la mairie de Mens pour l'ancienne trésorerie récemment acquise par la commune.

Il revient sur le besoin de plus d'espace de la médiathèque de Mens, besoin sous-jacent depuis quelques années et sur l'opportunité de déménager la bibliothèque dans ce futur Tiers lieu.

L'idée est de réinvestir ce bâtiment et l'espace culturel existant pour en faire un seul lieu qui répondrait à plusieurs demandes telles que la création d'un lieu de télétravail, la création d'un point d'accueil touristique, un lieu d'information sur la mobilité, un lieu pour gérer la vie associative. L'intérêt de ce bâtiment est d'être au cœur de Mens et de pouvoir être accessible grâce à un ascenseur. La réflexion se poursuit sur l'aménagement de l'espace extérieur. Pour la commune de Mens, il s'agit de saisir l'opportunité d'un projet urbain ; le portage de la commune de Mens est possible avec 80% de subventions et notamment avec un financement de la DRAC et du Département.

Le projet consiste à aménager le sous-sol et l'étage dans un premier temps avec, à terme, l'idée d'aménager les combles pour en faire un lieu de rencontre et de convivialité. La médiathèque serait au 1er étage (237 m²) et, au rez-de-chaussée, on trouverait une entrée plutôt généraliste comportant un service accueil et une grande salle mutualisée avec un accès indépendant. En terme de calendrier, le travail est bien avancé sur la maîtrise d'œuvre avec 21 dossiers déposés. La CAO se réunira mercredi prochain pour examiner les 3 dossiers retenus. Le choix du maître d'œuvre sera déterminé et les travaux pourront débuter dès janvier 2025 pour une ouverture au début de 2027

L'idée sera, dès que du foncier sera identifié, d'agrandir la médiathèque.

Sabine Campredon constate l'émergence de nombreux projets communaux sur le territoire qui présentent un intérêt intercommunal où l'appui de l'EPFL serait bien utile. Elle se dit curieuse de savoir si d'autres communes ont ce type de projets conséquents et intéressants pour le territoire.

Jérôme Fauconnier est prêt à entendre tous les projets dont le but est de rendre un service aux habitants afin de savoir si ceux-ci seraient réalisables.

Claude Didier souhaite ajouter quelques mots sur l'urbanisation de l'aménagement de la place de Mens ; en effet, il y aura un peu moins de places de parking afin d'aménager un parc de vie autour de la fontaine pour plus de convivialité et d'espace, sans bien sûr supprimer toutes les places de parking car il existe aussi un vrai besoin de pouvoir se garer.

Robert Cuchet demande si l'EPFL peut réagir vite, en 6 mois par exemple, car dans le cas de propriétaires privés qui sont souvent pressés, les communes ratent certaines opportunités.

Jérôme Fauconnier souligne la possibilité pour les communes de préempter.

2024.177 – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 3 décembre 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

Vote : Modification du tableau des effectifs**Adopté à l'unanimité****2024.178 – Montant de la participation employeur aux frais de santé (mutuelle)**

La participation minimale des employeurs territoriaux aux frais de santé est calculée sur la base d'un montant de référence, fixé par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Il est prévu qu'en matière de mutuelle, les collectivités devront participer à partir du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de 15 € minimum par agent et par mois.

La participation employeur actuelle de la collectivité s'élève à 5 euros pour l'ensemble des agents adhérents au contrat groupe MNT du CDG 38 (Communauté de communes et CIAS). Il est proposé au Conseil communautaire de verser à compter du 1^{er} janvier 2025 un montant de participation employeur de 12 euros par mois et par agent.

Vote : Montant de la participation employeur aux frais de santé (mutuelle)**Adopté à l'unanimité****2024.179 – Autorisation de dépenses Investissement avant le vote des budgets**

Dans l'attente du vote du budget, la communauté de communes peut, selon les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de cette possibilité à hauteur de 25 % des investissements budgétés en 2024, à savoir :

Rappel Budgets Investissements 2024 :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 27	Chap. 458101
<i>Budget Principal 61500</i>	168 001 €	2 956 085 €	3 407 385 €	60 000 €	
<i>Budget Ecoles 61531</i>	2 500 €	130 120 €	387 906 €		
<i>Budget Tourisme 61533</i>		209 475 €			
<i>Budget OM 61505</i>	30 000 €	1 131 520 €			
<i>Budget EAU 61501</i>	22 500 €	897 100 €			
<i>Budget CHAUFFERIE 61530</i>		595 827 €			
<i>Budget SPANC 61503</i>					76 222 €
<i>Budget Immo La Croizette 61532</i>		5 144 €			

Limite 25%

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 27	Chap. 458101
<i>Budget Principal 61500</i>	42 000 €	739 021 €	851 846 €	15 000 €	
<i>Budget Ecoles 61531</i>		32 530 €	96 977 €		
<i>Budget Tourisme 61533</i>		52 369 €			
<i>Budget OM 61505</i>	7 500 €	282 880 €			
<i>Budget EAU 61501</i>	5 625 €	224 275 €			
<i>Budget CHAUFFERIE 61530</i>		148 957 €			
<i>Budget SPANC 61503</i>					19 056 €
<i>Budget Immo La Croizette 61532</i>		1 286 €			

Vote : Autorisation de dépenses Investissement avant le vote des budgets**Adopté à l'unanimité****2024.180 – Clôture du budget Immo La Croizette au 31 décembre 2024**

Le budget annexe Immo la Croizette, créé par l'ex communauté de communes de Clelles afin de suivre la location par voie de crédit-bail d'un bâtiment d'activité économique sur la zone artisanale la Croizette,

arrive à son terme. En effet, la vente des biens a été conclue le 31 octobre 2024 par acte notarié, suite au courrier avec recommandé adressé par le crédit preneur, soit la SCI Bellevue à la communauté de communes du Trièves, le 8 mars 2024 et suite à la délibération de la communauté de communes du Trièves n° 2024/109 du 1^{er} juillet 2024 acceptant cette vente.

Le compte de gestion au 31/12/2024 qui sera produit par le service de gestion comptable de la Mure arrêtera les éléments financiers et permettra la reprise des soldes dans le budget principal, à l'occasion d'un compte de dissolution après la signature du compte de gestion.

Le conseil communautaire est invité à approuver cette clôture au 31/12/2024.

Vote : Clôture du budget Immo La Croizette au 31 décembre 2024

Adopté à l'unanimité

2024.181 – DM n°3 Budget Ecoles – Dépenses d'investissement et régularisations SGC

L'achat d'un véhicule suppose de basculer des dépenses d'investissement du chapitre 23 au chapitre 21.

L'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'école de Clelles en septembre 2025 nécessite de lancer une étude, qui sera comptabilisée au chapitre 20.

Des régularisations d'écritures de 2017 et 2021 nécessitent l'inscription des dépenses afférentes au budget.

	DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Honoraires et conseils	011	62268	- 1 400,00 €			
Titres annulés sur exercices antérieurs	67	673	1 400,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Véhicule	21	21828	54 000,00 €			
Frais d'études	20	2031	2 500,00 €			
Constructions en cours	23	2313	- 56 500,00 €			
FCTVA	10	10222	150,00 €			
Immobilisations corporelles	21	2188	- 150,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Jean-Marc Bellot s'étonne du prix élevé du véhicule.

Alain Vidon lui répond qu'il s'agit d'un véhicule électrique équipé d'un hayon avec élévateur qui permet le portage des containers des repas, ce qui explique le prix élevé.

Jérôme Fauconnier explique que l'objectif est de renouveler la flotte automobile de la CCT. Par ailleurs, les containers de repas sont très lourds et cet achat permettra de protéger les personnels. Il précise que des bornes de recharge existent dans les locaux de la CCT.

Vote : DM n°3 Budget Ecoles – Dépenses d'Investissement et régularisations SGC

Adopté à l'unanimité

2024.182 – DM n°3 Budget Collecte et traitement des déchets – Emprunt achat véhicule collecte multi-matériaux

Il est proposé de modifier le budget Collecte et traitement des déchets comme indiqué ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Emprunt				16	165	109 481,00 €
Immobilisations corporelles	21	2188	- 109 481,00 €			
	TOTAL		109 481,00 €	TOTAL		109 481,00 €

Vote : DM n°3 Budget Collecte et traitement des déchets – Emprunt achat véhicule collecte multi-matériaux

Adopté à l'unanimité

2024.183 – Signature emprunt achat véhicule collecte multi-matériaux

Vu le budget annexe « Collecte et traitement des ordures ménagères » 2024, Afin d'assurer le financement d'un camion de collecte multi matériaux, il est nécessaire de contracter un emprunt de 200 000 €. La collectivité a procédé à une consultation auprès de trois banques. Au vu des conditions proposées, il est proposé d'autoriser le Président à contracter un emprunt auprès de la caisse d'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

· Montant emprunté :	200 000 €
· Durée :	5 ans
· Echéances :	trimestrielles et constantes
· Taux nominal fixe en vigueur :	3 %
· Commission :	200,00 €
· Coût du crédit hors commission :	16 122,60 €

Vote : Signature emprunt achat véhicule collecte multi-matériaux

Adopté à l'unanimité

2024.184 – Admissions en non-valeur Budget principal 2006/2016

Vu l'état édité par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, faisant apparaître les produits irrécouvrables d'un montant total de **39 553,45 €**.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que Madame la comptable publique justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence ou disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

Le Président propose d'admettre en non-valeur le montant énuméré plus haut.

Les admissions en non-valeur n'ont pas été effectuées depuis 2012. En 2023, une recette exceptionnelle de 31 788,87 € a été enregistrée sur le budget principal, correspondant à la régularisation d'encaissements avant émission de titres pour les exercices 2012 à 2019. Il convient aujourd'hui de régulariser les créances irrécouvrables pour les années 2006 à 2016.

Vote : Admissions en non-valeur Budget principal 2006/2016

Adopté à l'unanimité

2024.185 – Admissions en non-valeur Budget Ecoles 2001/2016

Vu l'état édité par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, faisant apparaître les produits irrécouvrables d'un montant total de **17 779,12 €**.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que Madame la comptable publique justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence ou disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

Le Président propose d'admettre en non-valeur le montant énuméré plus haut.

Les admissions en non-valeur n'ont pas été effectuées depuis 2012. En 2023, une recette exceptionnelle de 4 818,15 € a été enregistrée sur le budget principal, correspondant à la régularisation d'encaissements avant émission de titres pour les exercices 2012 à 2017. Il convient aujourd'hui de régulariser les créances irrécouvrables pour les années 2001 à 2016.

Vote : Admissions en non-valeur Budget Ecoles 2001/2016

Adopté à l'unanimité

2024.186 – Admissions en non-valeur Budget Tourisme 2004/2016

Vu l'état édité par le comptable public du service de gestion comptable de la Mure, faisant apparaître les produits irrécouvrables d'un montant total de **6 875,21 €**.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que Madame la comptable publique justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence ou disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs.

Le Président propose d'admettre en non-valeur le montant énuméré plus haut.

Vote : Admissions en non-valeur Budget Tourisme 2004/2016

Adopté à l'unanimité

2024.187 – Convention relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCT

La loi NOTRE, votée en août 2016, a notamment renforcé et affirmé le rôle de la Région et des intercommunalités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement économique. La Région devient ainsi la seule collectivité autorisée à octroyer des aides directes aux entreprises. A ce titre, elle a élaboré un nouveau SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation) pour la période 2022-2028. L'ensemble des échelons de collectivité territoriale doivent pratiquer des actions de développement économique en conformité avec ce nouveau schéma, qui, pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a été voté le 29 juin 2022.

Les communes et les intercommunalités peuvent continuer à pratiquer des aides directes aux entreprises de leur territoire, sous réserve que celles-ci soient conformes aux directives européennes, et qu'une convention ait été passée entre la collectivité concernée et la Région.

Par délibération lors du conseil communautaire de novembre 2020, la CCT a validé une première convention avec la Région concernant le versement d'aides directes aux entreprises du territoire. Avec ce nouveau SRDEII, il convient d'établir une nouvelle convention afin de poursuivre l'octroi d'aides directes aux entreprises du territoire par la CCT.

La convention entre la CCT et la Région est annexée à la présente délibération. Cette convention recense l'ensemble des aides économiques de la CCT :

- Aides aux investissements pour le commerce de proximité
- Aides aux projets éligibles au programme LEADER Terres de Dauphiné
- Appel à projet « développement d'activités »
- Aides économiques en faveur d'organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la signature de cette nouvelle convention avec la Région AURA concernant les aides aux entreprises.

Vote : Convention relative aux aides aux entreprises entre la Région AURA et la CCT

Adopté à l'unanimité

2024.188 – Demande de subvention 2025 auprès du Département de l'Isère dans le cadre de l'opération « Accompagnement Renforcé vers l'Emploi »

La CCT mène depuis plusieurs années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec le concours des autres acteurs et partenaires départementaux (France Travail, collectivités locales, associations, etc.) œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans le cadre de travail partenarial avec le Département de l'Isère, la CCT effectue chaque année une demande de subvention auprès du Département permettant de mettre en œuvre une opération intitulée « Accompagnement renforcé vers l'emploi » auprès des allocataires du RSA.

Comme chaque année, la présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mises en œuvre.

Pour l'année 2025, il est proposé de solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 28 500€ selon le plan de financement suivant :

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Coût total du poste (salaire chargé)	28 500€	Département	28 500€	100%
Total	28 500€		28 500€	100%

Vote : Demande de subvention 2025 auprès du Département de l'Isère dans le cadre de l'opération « Accompagnement Renforcé vers l'Emploi »

Adopté à l'unanimité

2024.189 – Soutien au projet de développement de l'entreprise Altebike

En complément de l'appel à projet annuel du service économie, le service tourisme de la Communauté de Communes du Trièves a souhaité proposer cette année une aide spécifique à destination des entreprises du secteur du tourisme pour soutenir des projets de développements économiques locaux. A ce titre, il est proposé de financer deux projets à hauteur de 4 000 € chacun, dont l'entreprise Altebike

L'entreprise Altebike propose depuis 2 ans des activités autour du vélo : encadrement de séjours, de sorties ponctuelles, de location de matériel au Col de l'Arzelier dans un local communal.

L'entreprise gérée par deux associés porte un projet de développement intitulé Trièves à la carte.

Ce projet vise à ancrer durablement l'approche proposée par Altebike dans le slow tourisme à travers plusieurs axes :

- Un cheminement complet en mobilités bas carbone
- De nouvelles expériences à vélo
- Un lieu d'accueil hybride en pleine nature mixant services, informations et valorisation des mobilités douces à travers l'usage du vélo
- Créer du lien et des passerelles. Sur place, l'attention particulière portée aux visiteurs sera réfléchi pour valoriser les démarches slow tourisme.
- Les espaces extérieurs seront aménagés afin de favoriser les échanges et le partage plutôt que la consommation.

Ce projet est également financé par l'ADEME à hauteur de 28 416,50 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer cette subvention de 4 000 € à l'entreprise Altebike.

Cette subvention forfaitaire sera imputée au budget tourisme au compte 65 748 : subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (soutien aux projets économiques locaux).

Vote : Soutien au projet de développement de l'entreprise Altebike

Adopté à l'unanimité

2024.190 – Soutien au projet de développement de la Maison Atelier

En complément de l'appel à projet annuel du service économie, le service tourisme de la Communauté de Communes du Trièves a souhaité proposer cette année une aide spécifique à destination des entreprises du secteur du tourisme pour soutenir des projets de développement économiques locaux.

A ce titre, il est proposé de financer deux projets à hauteur de 4 000 € chacun, dont l'entreprise Maison Atelier.

Les objectifs de la Maison Atelier sont :

- Développer des formules de vacances atypiques et séjours à thème pour tous les publics : allier plaisir, découvertes et faire ensemble / découvrir les produits, les savoir-faire locaux et le territoire/favoriser la mixité des publics et les rencontres ;
- Proposer des résidences de travail au sein d'un lieu engagé sur les thématiques de transition
- Fonctionner en partenariat avec les acteurs locaux, et promouvoir les atouts du territoire. Des partenariats avec différents types d'acteurs sont déjà effectifs (gîtes, agriculteurs, artisans, associations d'éducation et de loisirs, etc)
- Minimiser l'empreinte écologique du lieu et sensibiliser à la préservation des ressources.

L'entreprise porte un projet d'aménagement d'une salle multi activités de 75m² pour accueillir les groupes en séjour ou en journée.

Elle prévoit également la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales de 2 fois 20m³.

Ce projet est estimé à 81 000 €. Le porteur de projet a déposé un dossier pour avoir un co-financement au titre du LEADER à hauteur de 50 000 €. Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Maison Atelier, sous réserve de l'accord de la subvention Leader. Cette subvention forfaitaire sera imputée au budget tourisme au compte 65 748 : subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé (soutien aux projets économiques locaux).

Pierre Suzzarini ne prend pas part au vote en raison de sa trop grande proximité avec les porteurs du projet.

Vote : Soutien au projet de développement de la Maison Atelier

Adopté à l'unanimité

2024.191 – Projet Alimentaire Interterritorial (PAIT) de la grande région grenobloise – convention de partenariat 2025-2029

La Communauté de communes du Trièves est engagée aux côtés des territoires du bassin grenoblois dans un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT), labellisé niveau 2 depuis septembre 2020 par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Les partenaires du PAiT sont : Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, les communautés de communes Le Grésivaudan, St-Marcellin Vercors Isère Communauté et du Grésivaudan, la Ville de Grenoble, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors, l'Espace Belledonne et la Chambre d'agriculture de l'Isère.

Le PAiT fédère les différents acteurs autour de la question de l'alimentation. Il a participé à mettre en œuvre divers projets : le Mois de la transition alimentaire, les formations pour une restauration collective

durable, un observatoire de l'agriculture et de l'alimentation, une rencontre sur l'eau en agriculture, un partage d'expériences sur les politiques foncières, d'installation,

La labellisation PAT (niveau 2) est valable jusqu'en septembre 2025. Le comité de pilotage du PAiT propose de renouveler cette labellisation, dont les critères de labellisation sont :

- Une démarche collective et concertée, avec engagement des partenaires (délibération d'intention des instances de chaque territoire à prévoir) ;
- Une transversalité de la démarche (articulation avec les PCAET, contrats locaux de santé, ...), la coopération inter-PAT ;
- Un diagnostic partagé, le bilan des 5 ans de labellisation ;
- Un plan d'action qui devra comprendre au moins une action dans les thématiques de l'économie alimentaire, de la justice sociale, de l'éducation alimentaire auprès des jeunes, de la restauration collective ;
- L'association de l'Etat aux instances de pilotage ;
- L'obligation d'avoir au minimum 1 ETP de coordination du PAT sur les 5 ans de la labellisation.

Dans une continuité de la coopération inter-territoriale et pour répondre à la demande de renouvellement de la labellisation PAT de l'Etat, le comité de pilotage du PAiT propose :

- La création d'un poste de coordinateur du PAiT à plein temps sur 5 ans, à partir de début 2025 (estimation à hauteur de 45 000 € / an), porté par GAM,
- La mobilisation d'une enveloppe financière dédiée aux actions communes (communication du Mois de la transition alimentaire, par exemple), (estimation à hauteur de 25 000 € / an), portée par GAM,
- La mise en place d'un co-financement de ce poste entre les dix partenaires, au prorata de la population pour les territoires ou du nombre d'agriculteurs pour la Chambre d'Agriculture :

Partenaire	Taux de participation	Estimation du montant annuel de la participation de chaque partenaire
Grenoble-Alpes Métropole	46.7%	32 743 €
Ville de Grenoble	16.5%	11 554 €
CC Le Grésivaudan	10.7%	7 466 €
CA Pays Voironnais	9.9%	6 900 €
PNR Chartreuse	5.5%	3 838 €
CC St-Marcellin Vercors Isère	4.7%	3 258 €
PNR Vercors	4.4%	3 046 €
CC du Trièves	1.1%	743 €
Chambre d'agriculture de l'Isère	0.4%	263 €
Espace Belledonne	0.3%	189 €
	100%	70 000 €

Des dispositifs financiers permettraient de diminuer le montant des participations des partenaires ou de mener des actions complémentaires dans la limite des participations annuelles ci-dessus. Ainsi, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat dans le cadre de la planification écologique pour les trois prochaines années.

Une convention de partenariat est proposée pour définir les modalités de coopération entre les dix partenaires, avec un versement annuel de la participation de chaque territoire (Appel de fonds en fin d'année au réel).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la création du poste de coordination et des actions collectives porté par GAM, d'approuver le projet de plan de financement tel que défini ci-dessus et d'autoriser le Président à finaliser et signer la convention de partenariat relative à la coopération PAiT.

Uta Ihle demande quels sont les projets concrets des années passées en lien avec ce partenariat. Elle fait part de sa crainte, car, même si elle trouve intéressant de rester en circuit court et de trouver les produits locaux sur le territoire, que le Trièves ne devienne juste le garde-manger de la métropole.

Alain Vidon cite des exemples de ce partenariat ; en ce qui concerne les repas servis par le collège, ce sont des repas à base de produits locaux avec un travail effectué avec les producteurs locaux ce qui a permis de montrer le coût d'un repas et de rapprocher les producteurs locaux des prestataires de repas et de permettre aux producteurs bio d'accéder à la restauration collective. La même chose va être faite à Mens.

Un autre exemple de partenariat est le Mois de la transition alimentaire.

Jérôme Fauconnier souligne la vertu de ce PAIT car il est interterritorial et rapproche les consommateurs de la métropole de la réalité des producteurs locaux. Il permet d'avoir une vision globale de l'alimentation "de la fourche à la fourchette".

Eric Vallier souligne l'évolution inévitable, en raison du changement climatique, des cultures du Trièves compte tenu de sa position géographique plus au Sud. Ce partenariat permet des échanges avec la métropole et de faire comprendre aux urbains comment le Trièves voit l'avenir d'où l'intérêt de ce PAIT.

Vote : Projet Alimentaire Interterritorial (PAIT) de la grande région grenobloise – convention de partenariat 2025-2029

Adopté à l'unanimité

2024.192 – Intention d'engager la signature d'un pacte territorial

Par délibération du 14 décembre 2022, la Communauté de Communes a approuvé l'adhésion du Trièves au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat Départemental (SPPEH), devenue en 2024 Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

En 2025, l'Etat (via son opérateur l'Agence Nationale de l'Habitat-Anah) souhaite faire évoluer le cadre de contractualisation avec les collectivités par la création d'un Pacte Territorial. Ce pacte territorial s'organise autour de 3 volets :

- Dynamique territoriale
- Information, conseil et orientation des propriétaires
- Accompagnement (facultatif)

Ces pactes territoriaux, précisant les projets que la Communauté de communes souhaite mettre en œuvre sur son territoire, devront être signés au plus tard le 31 mars 2025 pour pouvoir bénéficier des financements liés. Afin que ces financements puissent être comptabilisés à partir du 1^{er} janvier 2025, l'Anah demande à ce que les Communautés de communes intéressées délibèrent avant le 31 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver l'intention d'engagement à la signature d'un pacte. Celui-ci devra être délibéré au plus tard le 31 mars 2025.

Jean-Marc Bellot indique qu'il s'abstiendra en raison d'un risque de démission d'un certain nombre de conseillers municipaux et de lui-même, entraînant de nouvelles élections municipales à Gresse-en-Vercors.

Vote : Intention d'engager la signature d'un pacte territorial

Abstention : 1 (Jean-Marc Bellot) Pour : 37

2024.193 – Subventions de fonctionnement 2025 pour les établissements d'accueil de jeunes enfants

Dans le cadre du soutien aux associations en matière de garde du jeune enfant, la Communauté de communes apporte une aide de 2500 € par places d'accueil. Il est proposé de reconduire le même montant par places pour 2025.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer préalablement au vote du budget 2025, la participation 2025 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des multi-accueils :

- **Pour l'association triévoise pour la garde du jeune enfant**
 - Subvention de 55 000 € pour l'année 2025 pour la structure de Mens (22 places)
 - Subvention de 37 500 € pour l'année 2025 pour la structure de Clelles (15 places)
- **Pour l'association SOS Récré**
 - Subvention de 85 000 € pour l'année 2025 pour les structures de Monestier de Clermont, Avignonet et Roissard (34 places)
- **Pour l'association Les Mistouflets**
 - Subvention de 25 000 € pour l'année 2024 pour la structure de Gresse en Vercors (10 places).

Il est également proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2025 avec les associations gestionnaires des multi-accueils du territoire.

Vote : Subventions de fonctionnement 2025 pour les établissements d'accueil de jeunes enfants

Adopté à l'unanimité

2024.194 – Maison de Pays de Clelles – Attribution des marchés de travaux

Dans le cadre du projet de construction d'une maison de pays de Clelles - 38930, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 28 octobre 2024 a été lancée en vue de conclure les marchés de travaux.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises jugées les « mieux-disantes » suivantes :

DESIGNATION	ENTREPRISE MIEUX DISANTES	ADRESSE	MONTANT € H.T.
TERRASSEMENT – VRD	TRIEVES TRAVAUX	48, route des Peyrouses, 38650 Roissard	215 758.20
GROS ŒUVRE	LAGIER	ZA les Carlaïres Sud, 38650 Monestier de Clermont	89 593.75
CHARPENTE - COUVERTURE – OSSATURE BOIS	MICHELI	Les Versannes, 38930 Monestier du Percy	732 469.74
ENDUIT SUR MUR OSSATURE BOIS	Lot infructueux		
MENUISERIES EXTERIEURES MIXTES	CBMA	964, rue Alphonse Gourju, 38140 APPRIEU	66 847.71
DALLAGE QUARTZ	CHAPES DALLAGES INDUSTRIELS	ZA, de la Grande Chantourne, 38330 St Nazaire les Eymes	36 713.70
MENUISERIES INTERIEURES	CBMA	964, rue Alphonse Gourju, 38140 APPRIEU	88 660.75 + option de 5 860.00 = 94 520.75
PLATRERIE	MARRY	10, rue du Ménil, 38710 Mens	161 129.57
CARRELAGE – FAIENCE	GMC	ZA les Carlaïres, 38650 Monestier de Clermont	7 745.00
METALLERIE - SERRURERIE	CHARLY SERRURERIE	ZA Lila, 38220 LIVET	37 607.72
PEINTURE NETTOYAGE	EPVG	26, rue de l'Europe – ZAC de Fond Ratel, 38640 CLAIX	30 706.74
ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	RCE	180, chemin de Pré L'abbé 38140 VAULNAVEYS LE HAUT	113 758.67
SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	JOUBERT	970, route de la Chapelle, 38710 St Baudille et Pipet	153 981.00
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	WATT ET HOME	615, avenue du Peuras 38210 TULLINS	34 450.00 + OPTION de 775.00 =

			35 225.00
PAYSAGES	NATURE ET PAYSAGE	5, rue de la Gresse 38450 LE GUA	130 010.33

Vote : Maison de Pays de Clelles – Attribution des marchés de travaux

Adopté à l'unanimité

2024.195 – Attribution marché 11/2024 « Entretien des sentiers d'intérêt communautaire du Trièves »

Dans le cadre de l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire du Trièves, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à concurrence en date du 12 novembre 2024 a été lancée en vue de conclure les marchés de services et fournitures.

Au terme de l'analyse des offres, il est proposé au conseil d'attribuer les marchés aux entreprises jugées les « mieux-disantes » suivantes :

Lot 01 : Entretien des sentiers sur le secteur Trièves – Parc du Vercors

Titulaire : Forestkeeper – 38930 St Maurice en Trièves

Lot 02 : Entretien des sentiers sur le secteur Trièves – hors Parc du Vercors

Titulaire : Eirl Tfa Perrier – 38930 Lalley

Il est proposé au conseil d'approuver l'attribution des titulaires telle que définie ci-dessus.

Vote : Attribution marché 11/2024 « Entretien des sentiers d'intérêt communautaire du Trièves »

Adopté à l'unanimité

2024.196 – Approbation du rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service OM 2023 (RPQS)

Le président présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Collecte et traitement des déchets pour l'année 2023. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport 2023.

1858 tonnes ont été collectées en 2023 ; on constate une baisse constante depuis quelques années.

Le coût global de traitement des déchets s'élève à 149 520.82€ HT soit 80.45€ HT/tonne.

3236 tonnes de déchets ont été collectées en déchetterie soit un coût global de 51.87€/tonne.

En ce qui concerne les multi-matériaux, le refus de tri s'élève à 27% ; on trouve de nombreux encombrants qui devraient aller en déchetterie. Les sacs plastiques fermés font l'objet d'un refus de tri lorsqu'ils sont dans les containers de multi-matériaux. Il convient de bien communiquer sur cette problématique auprès des habitants.

Uta Ihle s'interroge sur la possibilité de trier avant le départ au centre de tri afin d'éviter ces refus de tri.

Pour Jérôme Fauconnier, cela est impossible car les containers sont collectés par un camion qui part directement au centre de tri.

Selon Claude Didier, il serait positif de relancer la dynamique dans les écoles pour retrouver un tri vertueux ; les piqûres de rappel sont nécessaires et il existe aujourd'hui un besoin de sensibilisation des habitants au tri.

Pierrick Bonnenfant demande un manuel de bonnes pratiques, et quelques petits trucs sympas que les communes pourraient insérer dans leurs bulletins municipaux.

Pauline Crépeau les enverra aux communes.

Pour conclure, d'autres actions sont organisées par le service : broyage des déchets verts en porte à porte et sur les plateformes, vente de composteurs, animations dans les écoles, organisation de collecte de déchets agricoles etc...

Uta Ihle souhaite savoir si le projet de réparations de petit matériel électronique a pu être lancé à la ressourcerie de Monestier de Clermont.

Jérôme Fauconnier répond que la ressourcerie n'a pas les compétences nécessaires pour réparer. Le projet s'oriente plutôt vers une matériothèque pour récupérer des anciens matériaux de construction ce qui permettrait de les retirer du circuit des déchets.

Les gens du voisinnais sont venus regarder notre modèle de plateforme des déchets verts, qui fonctionne bien.

Vote : Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service OM 2023 (RPQS)

Adopté à l'unanimité

2024.197 – Approbation Tarif « Redevance Ordures Ménagères » – Année 2025

Il est proposé au conseil de fixer le tarif de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour l'année 2025 à 154.5 € H.T soit 163 € T.T.C (tarif identique à 2024).

Vote : Approbation Tarif « Redevance Ordures Ménagères » - Année 2025

Adopté à l'unanimité

– Questions diverses

• Informations diverses :

Jérôme Fauconnier remercie Jean-Marc Bellot et son équipe municipale pour tout le travail accompli et l'énergie engagée. Il est toujours désolant de voir des élus partir car ils sont découragés. Il souhaite aux habitants de Gresse-en-Vercors de trouver sérénité et quiétude.

Jean-Marc Bellot remercie également la Communauté de Communes du Trièves. Au début de la mandature, ses conseillers se sont investis dans les diverses commissions. De nombreuses critiques ont fait que le conseil municipal et le maire sont écœurés et découragés. Il a pris plaisir à participer aux conseils communautaires et trouve que l'intercommunalité est une structure de proximité qui apporte son soutien aux communes. Ainsi, le service ADS est un formidable outil au service des communes et il espère que la mutualisation réussira. Il apporte toutefois un petit bémol ; en 4 ans, la CCT est passée à un important fonds de roulement et il trouve dommage de ne pas réinjecter cette somme dans des politiques d'investissement de proximité telle que, par exemple, la transition écologique. L'idée est à creuser selon lui.

Il fait part de ses craintes pour la suite avec des élus de Gresse-en-Vercors peut-être moins engagés dans la structure communautaire.

Eric Vallier fait part de son soutien à Jean-Marc Bellot. Par ailleurs, il remercie tout le monde d'avoir répondu « présent » à son appel suite au problème de la fièvre catarrhale et en a été très touché. Le résultat n'est pas encore connu ; un bilan sera fait début janvier.

Uta Ihle s'interroge car elle a entendu que l'Etat ira puiser dans les caisses des EPCI.

Jérôme Fauconnier explique que, dans le plan prévu, une somme devait être prélevée dans les EPCI importants. La CCT ne devrait pas être touchée compte tenu de sa modeste taille. Par contre, le gouvernement a été censuré donc cette mesure n'a pas été votée. Par contre, il a été décidé une augmentation de plusieurs points des cotisations de retraite pour les fonctionnaires territoriaux et une baisse du FCTVA qui pourraient peser sur le budget de la collectivité.

Béatrice Vial souligne une erreur dans le procès-verbal d'octobre ; il ne s'agit pas de prendre une délibération mais simplement de débattre sur le SCOT.

La révision du SCOT a été votée ce qui acte le lancement du travail. Une conférence des maires est prévue le 21 janvier pour savoir si les maires veulent réserver une enveloppe interterritoriale à l'échelle de la CCT pour des projets pour le territoire.

3 ateliers sont prévus avec les communes pour savoir où elles en sont sur la consommation d'ENAF (Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) ; tout cela sera suivi par une 2ème conférence des maires afin de faire remonter le choix de la CCT au SCOT.

Joël Zoppé fait part d'une discussion qu'il a eu avec l'ONF qui gère la forêt et qui a acté une baisse des prix du bois ; certes, le marché est faible et il y a peu de scieurs. Néanmoins, il trouve dommage que les bois soient bradés de cette manière. Ainsi, il propose au conseil communautaire de travailler ensemble pour faire changer cette tendance et vendre sur le marché asiatique où la demande est forte afin de faire comprendre à l'ONF que cette baisse décidée sans concertation est préjudiciable aux communes.

Marc Giraud rencontre le même problème à St Martin de Clelles qui jusqu'à présent suivait les préconisations données par l'ONF qui assure qu'il n'y a pas de demande ce qui impacte le prix du bois. Il est favorable au fait que les communes se concertent ensemble pour trouver une solution.

Jean-Marc Bellot a eu cette discussion avec l'ONF au printemps dernier à propos d'une parcelle dont le prix du bois était estimé au départ à 38/39€ et qui a finalement été ramené à 17€ le mètre cube. Il a donc fixé un prix plancher de 38€ ; bien sûr, rien n'a été vendu rapidement mais ensuite la vente s'est conclue à 38€ TTC. Il conseille donc de ne pas hésiter à fixer ce prix plancher. Cette technique fonctionne bien.

Joël Zoppé n'arrive pas à vendre à St Michel les Portes ; il ne subventionne donc plus l'entretien des forêts et est un peu agacé.

Eric Vallier indique que ce débat a déjà eu lieu en commission Forêt. Ce n'est pas simple car le bois est soumis au régime forestier géré par l'ONF. Il est très difficile de faire comprendre à l'ONF qu'il s'agit de nos forêts et que les communes perdent de l'argent dans ce système. D'autre part, l'ONF fait face à d'importants problèmes financiers. Cela nécessite de discuter avec l'ONF ; les gens de l'ONF sont des professionnels de la forêt mais les communes peuvent avoir des exigences. Ainsi, elles ont la possibilité de vendre en mettant un prix de retrait. Il est nécessaire de mener la réflexion ensemble pour vendre ensemble. Par exemple, la vente en catalogue reste toujours possible et en direct. Il faut que les élus s'approprient cette option. Une fiche technique va être élaborée à destination de chaque maire. Les élus ont le devoir de protéger leurs forêts et leurs bois.

Joël Zoppé n'est pas gestionnaire de forêt mais il lui est difficile d'accepter de vendre à perte.

Jérôme Fauconnier souligne l'importance de s'organiser car il y a de nombreuses communes forestières sur le territoire.

Eric Vallier a une bonne nouvelle ; Attikora, entreprise située à La Mure, va pouvoir acheter nos bois façonnés de plus de 40cm de diamètre et cette possibilité est un espoir pour peut-être redonner de la valeur à nos forêts. Il dit avoir été impressionné par cette usine. Il souhaite les inviter à venir présenter leur projet en conseil communautaire.

Pauline Crépeau informe l'assemblée du départ de Rémi Tilmant ; le recrutement de son remplaçant est en cours. D'autre part, un agent de l'eau part en retraite et va être remplacé par Aldric Fantin, habitant de Monestier de Clermont, qui prendra ses fonctions le 6 janvier prochain.

Le Président remercie Pauline Crépeau de prendre l'astreinte entre Noël et le jour de l'an.

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55